

Articles de fin de formation

de La Ciotat – session 1

1- Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Les priorités des actions menées en faveur des droits de l'enfant devraient être axées sur le bien-être des enfants et sur leur épanouissement. Il est important qu'ils participent à des échanges pour qu'ils deviennent acteurs des projets. Grâce à cela,

ils se sentiront investis et auront une influence sur les actions menées par la Ville.

Leur implication au sein du projet permettra un changement de mentalités et favorisera le vivre-ensemble.

2- Comment mesurer le succès des actions menées en faveur des droits de l'enfant ?

Les enfants ont des droits. Comme pour tout un chacun, ils doivent se sentir valorisés et écoutés pour développer une bienveillance envers eux-mêmes et les autres.

bonnes connaissances aux enfants pour qu'ils les transmettent impulsera une dynamique positive auprès des enfants et des familles.

Titree « Ville amie des enfants », La Ciotat s'engage à proposer des formations adaptées à ses équipes pédagogiques afin de favoriser une cohérence collective autour des droits de l'enfant. Ces moments d'échange apportent une meilleure compréhension des droits encourageant une collaboration constructive et un engagement des acteurs.

Nous constatons aujourd'hui au sein de nos structures un lien de confiance adulte/enfant qui ouvre une parole libérée, une implication dans les manifestations des acteurs impliqués et des enfants, une adhésion des familles au club UNICEF, la création de nouveaux clubs dans nos accueils périscolaires et extrascolaires. L'implication de chacun contribue fortement au succès des projets en faveur des droits de l'enfant.

Cette synchronisation des efforts et des actions est essentiel. En effet, apporter les

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT



3- Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des actions en faveur des droits de l'enfant ?

Les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des actions en faveur des droits de l'enfant se déclinent en plusieurs étapes :

Dans un premier temps, identifier les besoins et les ressources sur le territoire.

Par la suite, co-construire une stratégie opérationnelle : sensibilisation, information et formation.

Puis créer une charte des acteurs de la communauté éducative et des différents partenaires

En poursuivant par une programmation annuelle permettant l'implication de chaque acteur.

En développant le partenariat avec UNICEF :

- Lien avec les bénévoles locaux
- Appui sur le réseau « Ville amie des enfants »
- Lien avec UNICEF France
- Association des personnes et des structures ressources

En assurant la promotion et la valorisation, l'implication et la participation des enfants et des jeunes dans la conception et la mise en place des projets.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT



Articles de fin de formation

de La Ciotat – session 2

1- Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Après cette formation, les actions prioritaires pourraient être :

- Une marche enfants/parents un samedi matin sur la voie douce pour sensibiliser aux droits de l'enfant et inviter à une journée famille intergénérationnelle tous les trimestres pour devenir un lieu de ressource et de dynamisation des projets.
- Renouveler cette formation auprès de tous les services municipaux et d'autres acteurs de la communauté éducative.
- Expérimenter une école « Amie des enfants »

2- Pourquoi/Comment la Ville de La Ciotat devrait s'engager plus en faveur des droits de l'enfant ?

- Pour faire respecter les droits partout et tout le temps
- Pour que tous les enfants soient en sécurité
- En renforçant les moyens humains et financiers afin d'assurer une continuité entre les différentes tranches d'âge
- En menant des campagnes de sensibilisation dans la Ville
- En s'appuyant sur les outils pédagogiques d'UNICEF

Comment ?

3- Comment mesurer le succès des actions en faveur des droits de l'enfant ?

- De nombreuses actions ont été menées chaque année par différents services sur les droits de l'enfant, avec un point fort au mois de novembre.
- Le succès peut être mesuré par plus de visibilité, une communication mensuelle dans le magazine de La Ciotat, sur l'application, le site Internet et les réseaux sociaux.
- Plus de transversalité entre les services concernés par les droits de l'enfant démultiplierait l'impact sur la population.
- Le nombre de projets aboutis est un critère de réussite, ainsi que le nombre de participants et l'intérêt des partenaires et de la population pour les droits de l'enfant.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT



Articles de fin de formation

de La Ciotat – session 3

1- Pourquoi notre Ville devrait-elle s'engager davantage en faveur des droits de l'enfant ?

La Ville devrait s'engager davantage dès la Petite enfance pour proposer un parcours citoyen afin de proposer des résultats durables. Tout cela grâce au développement d'engagements pris par la Ville, tels que :

- Journée des droits de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF
- Parcours éducatif de qualité (PEDT)

- Lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité (égalité filles-garçons)
- Bien-être de l'enfant (garantir l'accès à l'éveil culturel et artistique dès la naissance)

Pour compléter ce parcours, une sensibilisation des agents et des partenaires devrait être développée sur la Ville.

2- Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui englobe 54 items tous incontournables, chaque action mise en œuvre par les différents acteurs et partenaires doit assurer :

- Le bien-être de l'enfant
- La lutte contre l'exclusion et toute forme de violence

- Un parcours éducatif de qualité

Afin que ces actions portent pleinement leurs fruits et deviennent pérennes, il est essentiel que chaque enfant se trouve au cœur de l'action et en soit également l'acteur.

3- Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mobiliser les enfants et les jeunes en faveur des droits de l'enfant ?

Le levier principal et majeur à activer est l'importance de la place accordée à l'intérêt supérieur de l'enfant au sein des politiques publiques de la commune.

Cet intérêt activé, il en découle la nécessité de formation et de sensibilisation à tous les niveaux : les élus, les cadres, les équipes, les services associés... Un partenariat et une mobilisation du tissu associatif local permettraient d'assurer une veille sur le

fonctionnement des actions sur l'ensemble du territoire.

La participation active des enfants et des jeunes leur permettra de s'emparer et de défendre leurs droits.

Enfin, la prise de conscience s'accompagne de la volonté de dégager une ligne budgétaire dédiée à ces actions.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT

